

# Aérosol tous insectes 300ml



L'aérosol K.pro Vert à base de pyrèthre élimine efficacement les insectes volants et rampants. Sa formule puissante agit immédiatement, les insectes meurent en quelques minutes maximum. Effet curatif. Action immédiate. Odeur agréable.

## Avantages produit

Élimine les insectes volants et rampants  
Action immédiate et radicale  
À base de pyrèthre végétal  
Effet curatif  
Agréablement parfumé

CODE PRODUIT 2963

GENCODE 3365000029633

FAMILLE 410 INSECTICIDE

Profondeur UV cm : 5

Largeur UV cm : 5

Hauteur UV cm : 24

Poids Brut UV Kg : 0,263

Poids Net UV Kg : 0,175

Contenance 300ml

LIEN VIDEO

## MODE D'EMPLOI

Bien agiter avant utilisation.

Pulvériser en tenant l'aérosol verticalement :

Insectes volants : pulvériser vers le plafond à raison de 8 pressions de 1 seconde pour une pièce de 15m<sup>2</sup>. Quitter la pièce après la vaporisation.

Insectes rampants : pulvériser en direction des insectes à 30cm de distance à raison de 1 à 2 pressions de 1 seconde. Quitter la pièce après vaporisation et laisser agir au moins 15 minutes.

Puis aérer la pièce. Ne pas vaporiser à moins d'1 mètre de distance de tout objet, plante ou mur.

## RECOMMANDATION

Éviter tout support ayant un contact alimentaire. Pour stopper l'action biocide, aérer la pièce 15 minutes et rincer avec une éponge les surfaces traitées.

### Caractéristiques environnementales de l'emballage



% de matière recyclée	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYCLEES
Possibilité de réemploi*	non applicable à cette catégorie de produit
Recyclabilité	information bientôt disponible
Présence de substances dangereuses (SVHC)**	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

\* Un emballage réemployable est un emballage conçu pour faire l'objet d'au moins une deuxième utilisation :  
 - pour un usage de même nature que celui pour lequel il a été conçu, et dont le réemploi ou la réutilisation est organisé par ou pour le compte du producteur.  
 - ou en étant rempli au point de vente dans le cadre de la vente en vrac, ou à domicile s'il s'agit d'un dispositif de recharge organisé par le producteur, est réputé être réemployé.

\*\* - substances extrêmement préoccupantes inscrites sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006 et publiée conformément à l'article 59, paragraphe 10, du règlement (CE) no 1907/2006 ;  
 - substances présentant un niveau de préoccupation comparable aux substances extrêmement préoccupantes qui ne sont pas sur la liste mentionnée à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) no 1907/2006. La liste de ces substances et sa mise à jour sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement après avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

### Caractéristiques environnementales du produit



Incorporation de matières recyclées	PRODUIT NE CONTENANT PAS DE MATIERES RECYCLEES
Recyclabilité	NO
Présence de microfibre plastique	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de métaux précieux*	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de terres rares	non applicable à cette catégorie de produit
Présence de substances dangereuses	NO
Nom de la substance dangereuse (SVHC)**	NO
Présence de perturbateurs endocriniens	NO
Nom de la substance perturbateurs endocriniens	NO

\* Cette obligation s'applique uniquement aux produits soumis à REP mentionnés aux 5° (équipements électriques et électroniques) et 15° (voiture, camionnette, véhicule 2,3 et 4 roues) de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement.

Un dosage correct permet de réaliser des économies et de réduire l'incidence du produit sur l'environnement

### Caractéristiques produit

Usage:	Eliminer les volants et rampants	Support :	Insectes rampants   Insectes volants
Utilisation :	Intérieur	Outils d'application :	NC
Rendement :	NC	Aspect :	AEROSOL
Nettoyage des outils :	NC	Contact alimentaire :	NO
Date de péremption DDP :	3 ans	Date DLUO	NC
Pays d'origine :	ES	Rémanence :	NC
Nomenclature douanière	38089110	Craint le gel :	03

01 - Craint le gel  
 02 - Modifié par le gel  
 03 - Pulvérisation modifiée par le gel  
 04 - Ne craint pas le gel  
 NC - non concerné

### Données réglementaires

COMPOSITION DETERGENT	NC
PICTOGRAMME:	SGH02 SGH07 SGH09
MENTION D'AVERTISSEMENT:	DANGER
PRODUIT DANGEREUX :	YES
PHRASE P :	P302 P312 P333 P313 P337 P313 P410 P412 P501
PHASE H :	H222 H229 H317 H319 H336 H411
PHRASE EUH :	NC
BIOCIDE :	YES
N°AMM BIOCIDE	NC
PHYTOSANITAIRE :	NO
EMISSION DANS L'AIR :	NC
BOUCHON DE SECURITE :	NO
PH:	NC
PHASE AQUEUSE - PHASE SOLVANTE :	Solvant
TRIMAN	NO
N° TP :	TP n°18
PHRASE DE DANGER	Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.
PHRASE BIOCIDE	Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit
PHRASE POUR LES PROFESSIONNELS	Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez à chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.
LIEN FDS :	<a href="https://www.quickfds.com/fds/4200497-40110-28123-012832">https://www.quickfds.com/fds/4200497-40110-28123-012832</a>
ETIQUETTE PRODUIT:	

**Un ensemble de solutions anti-insectes pour préserver votre confort tout en garantissant une efficacité optimale.**

**TOUS INSECTES**

L'arsenal K.pro Vert à base de pyréthrine élimine efficacement les insectes volants et rampants. Sa formule puissante agit immédiatement, les insectes meurent en quelques minutes maximum. Effet curatif. Action immédiate. Odeur agréable.

**POUR UNE EFFICACITÉ OPTIMALE**

Usage intérieur. Ne pas appliquer en présence d'enfants. Éloignez les chats des surfaces traitées. Ce produit bioécide contient de l'extrait de *Chrysanthemum cinerariifolium* qui peut provoquer des réactions indésirables graves chez les chats. Bien agiter avant utilisation. Pulvériser en brisant l'aérosol verticalement.

**Insectes volants :** pulvériser vers le plafond à raison de 8 pressions d'1 seconde pour une pièce de 15 m<sup>2</sup>. Quitter la pièce après la vaporisation.

**Insectes rampants :** pulvériser en direction des insectes à 30 cm de distance à raison d'1 à 2 pressions d'1 seconde.

Quitter la pièce après vaporisation et laisser agir au moins 15 minutes. Puis aérer la pièce. Ne pas vaporiser à moins d'1 mètre de distance de tout objet, plante ou mur. Éviter tout support ayant un contact alimentaire. Pour stopper l'action bioécide, aérer la pièce 15 minutes et rincer avec une éponge les surfaces traitées.

**PRÉCAUTIONS D'EMPLI**

**DANGER.** Contient l'EXTRAIT DE CHRYSANTHEMUM CINERARIIFOLIUM PRODUIT À PARTIR DE FLEURS DE TANACTUM CINERARIIFOLIUM OUVERTES ET MATURES AVEC UN DIOSMIDE DE CARBONE SUPERCRITIQUE. Peut produire une réaction allergique. Allergie sévèrement récurrente. Respirer sous pression. Peut irriter les yeux et la peau. Les bruits peuvent les exciter. Éviter les effets irritatifs à long terme. Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforez, ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les aérosols. Rincer soigneusement les yeux et la peau si irrités. Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec les vêtements. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON en cas de réaction en cas de malaise. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (122°F). Éviter l'emballage et son contenu en contact avec la réglementation nationale de vapores. L'emballage souillé et le produit non utilisé doivent être éliminés en déchetterie. Prendre par de bonnes précautions, sans pollution possible. Bien ventiler après usage. Ne pas vaporiser sur l'homme et les animaux. Éviter de vaporiser sur les aliments, les vêtements, les tentures et les tapis. Couper l'alimentation des poissons d'aquariums avant la vaporisation.

IFI : 4402-580C-0000-1000

**COMPOSANTS :** Contient l'EXTRAIT DE CHRYSANTHEMUM CINERARIIFOLIUM PRODUIT À PARTIR DE FLEURS DE TANACTUM CINERARIIFOLIUM OUVERTES ET MATURES AVEC UN DIOSMIDE DE CARBONE SUPERCRITIQUE, CAS 89951-83-7), 1,80 g/kg. Produit bioécide insecticide (SIPIS).

Type de préparation : pulvérisateur d'aérosol (A2).

Date de péremption et N° de lot, voir inscription sur l'emballage.

Fabriqué en Europe

**300 ml e 405**

0 806 601 101 Service gratuit + prix appel

S.A.S. BRUNEL  
CS 80206 - F 59445 WASQUEHAL cedex  
www.Agr-Insecticides.com



**0 806 601 101**  
Service gratuit  
+ prix appel

**Siège social :** 16, rue Harald Stammbach - CS 80206 - F 59445 WASQUEHAL Cedex  
**SAS BRUNEL CHIMIE DERIVES** au capital de 591 600 € - Tél. standard : **03 20 43 21 80** - Fax : **03 20 43 21 90** - [www.groupe-altair.com](http://www.groupe-altair.com)  
**Usine & Entrepôt logistique :** Rue du Mont de Templemars - Z.I.A - 59139 NOYELLES LES SECLIN - Tél. standard : **03 20 19 13 20**  
 SIRET 378 517 148 000 52 - APE 2041 Z - RCS Lille Métropole B 378 517 148 - CEE TVA FR 04 378 517 148

